

Le 22 novembre 2018,

Information aux locataires de la résidence : **Le Périer Bt I**

INFORMATION

Nous vous informons que des actes de vandalisme ont été signalés dans les caves de votre bâtiment.

Il vous appartient de déposer plainte auprès des services de Police et d'effectuer une déclaration auprès de votre compagnie d'assurances, pour la prise en charge des dommages et des éventuels vols, si vous êtes concernés par ces actes répréhensibles.

Aussi, vous devez procéder à la réparation des portes de vos annexes, dans les plus brefs délais.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

L'Office s'engage pour votre bien-être et votre cadre de vie.

La Direction Clients,



www.ophcannes.fr
Office Contact : 04.93.48.12.22